



DECISION N° **000169** /MSAS/CAB/AM
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE
NATIONAL DE SUIVI DE PHARMACOVIGILANCE (CNSP).

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Vu la Constitution ;

Vu la loi 12/82 du 24 janvier 1983, portant organisation de la tutelle de l'Etat sur les établissements publics, les sociétés de l'Etat, les sociétés d'économie mixte et les sociétés à participation financière publique ;

Vu la loi n° 12/95 portant ratification de l'ordonnance n°01/95 du 14 janvier 1995 portant orientation de la politique de santé en République gabonaise ;

Vu la loi n°20/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'Etat, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n°18/2011 du 14 février 2012 portant ratification de l'ordonnance n°10/2011 du 11 août 2011 portant organisation du secteur pharmaceutique en République gabonaise ;

Vu le décret n°1445/PR/MSPP du 28 Novembre 1995 portant réglementation de l'importation, de la distribution et de la promotion des produits pharmaceutiques en République Gabonaise ;

Vu le décret n°000252/PR/MSF du 18 Octobre 2018, portant organisation du Ministère de la Santé ;

Vu l'arrêté n° 01307/MSASSF/CABM/DMP du 12 octobre 2011, portant, création, organisation et fonctionnement du Système National de Pharmacovigilance en République Gabonaise ;

Vu le décret n°000227/PR du 16 Juillet 2020, portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°00068/PR/PM du 09 mars 2022, fixant la composition du Gouvernement de la République Gabonaise, ensemble des textes subséquents ;

Vu les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1 : Les personnes ci-dessous sont désignés membres du Comité National de suivi de Pharmacovigilance (CNSP).

- Pr. Marielle BOUYOU AKOTET, Professeur agrégé en parasitologie ;
- Pr. Laurence ESSOLA RERAMBIAH, Professeur agrégé en anesthésie et réanimation ;
- Pr. Richard OBAME, Professeur agrégé en anesthésie et réanimation ;
- Pr. Eliane KUISSI, Professeur agrégé en pédiatrie (Néonatalogie) ;
- Dr. Josaphat IBABA, Interniste ;
- Dr. Patrick Emery ITOUDI BIGNOUMA, Hépto-gastroentérologue ;
- Dr. Ines Flore MAGANGA MOUSSOUVOU Ep TABA ODOUNGA, Hépto-gastroentérologue ;
- Dr. GNIGONE Pupchen, Neurologue ;
- Dr Christian ALLOGNON, Cardiologue ;
- Dr. Elsa AYO BIVIGOU, Cardiologue ;
- Dr. Ulysse MINKO OBAME, Gynécologue ;
- Dr. Marcia PEMENGOYE ANGUE OBIANG, Chirurgien ;
- Dr. Raïssa Reine Rolande AWORET SAMSENY Ep PANZOU, Pharmacologue et spécialiste en physiologie ;
- Dr. Patience Flore NTOKONO OKE, Pharmacien hospitalier ;
- Dr. Albert Bernard Bongo LANDJI, Pharmacien biologiste
- Un (1) représentant de l'OMS.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, publiée et diffusée partout ou besoin sera.

Fait à Libreville, le 05 SEP. 2022

Le Ministre de la Santé

Dr. Guy Patrick OBIANG NDONG

